
 <p>Centre Hospitalier Public d'HAUTEVILLE S.P.41 01110 HAUTEVILLE-LOMPNES</p> <p>IFSI / IFAS DU BUGEY HAUTEVILLE-LOMPNES</p>	 <p>Charte relative à la déclaration d'évènement indésirable</p>	<p>Référence PP-MAQ-PR Version 01 Date de diffusion : 14/12/2022 Année de révision : 2026</p>
<p>Rédigé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique</p>		
<p>Approuvé par : L. Theveneau, directeur</p>		
<p>Validé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique, D. Kedjar, documentaliste</p>		

1. Domaine d'application

Processus pilotage > Management de la qualité
Formations infirmières et aides-soignantes

2. Objet

Cette charte présente les engagements de l'institut dans la démarche d'amélioration continue des pratiques et plus spécifiquement la gestion des risques à postériori.

3. Description du contenu

Pilotes : F. Bordet, coordinatrice pédagogique et référent qualité, V. Brévost-Mallet, formatrice



3.1. Personnes concernées

- Equipe pédagogique
- Equipe administrative
- Agent d'entretien de l'institut
- Etudiants en soins infirmiers
- Elèves aides-soignants
- Apprenants en formation continue
- Candidat à une sélection
- Intervenants extérieurs
- Partenaires de stage
- Employeurs
- Financeurs

3.2. Modalités

L'institut de formation du Bugey est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. À ce titre, la présente charte a pour vocation de décliner la politique de sécurité et de qualité mais aussi de promouvoir une culture positive de l'erreur, en apprenant des erreurs ou des difficultés rencontrées. Pour renforcer la démarche d'amélioration continue, il est indispensable de tirer les enseignements, jour après jour, activités après activités, de la survenue de tout évènement pouvant affecter la qualité et la sécurité des prestations de l'institut du Bugey.

Il est donc nécessaire de pouvoir **recenser la majorité des évènements porteurs de risque** qui peuvent survenir tout au long de l'activité afin de les identifier, d'évaluer leur niveau de criticité (fréquence et gravité) et d'**apporter les mesures préventives et / ou correctives** nécessaires.

 <p>Centre Hospitalier Public d'HAUTEVILLE</p> <p>S.P.41 01110 HAUTEVILLE-LOMPNES</p> <p>IFSI / IFAS DU BUGEY HAUTEVILLE-LOMPNES</p>	 <p>Charte relative à la déclaration d'évènement indésirable</p>	<p>Référence PP-MAQ-PR Version 01 Date de diffusion : 14/12/2022 Année de révision : 2026</p>
<p>Rédigé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique</p>		
<p>Approuvé par : L. Theveneau, directeur</p>		
<p>Validé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique, D. Kedjar, documentaliste</p>		

Pour cela, l'institut a mis en place une **procédure de gestion des évènements indésirables**.

Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de signaler spontanément et rapidement, tout incident, accident ou non-conformité (ou toute information directement en lien avec celui-ci), y compris sans conséquence apparente, ceci afin d'améliorer les pratiques et les organisations. Toute déclaration doit être factuelle et constructive.

Les grands principes de la déclaration sont :

- L'anonymat du déclarant ;
- La non sanction du déclarant.

En effet, une erreur, un dysfonctionnement ou un manquement, ne sont pas nécessairement constitutifs d'une faute. A ce titre, l'institut s'engage à ne pas sanctionner l'agent qui aura spontanément signalé un évènement dans lequel il est impliqué, quel que soit son degré d'implication. Toutefois, ce principe ne peut s'appliquer en cas de manquements délibérés ou répétés aux règles de sécurité.

Chaque personne, quelle que soit sa fonction, est invitée à s'impliquer dans cette logique de déclaration afin de contribuer à la recherche permanente du plus haut niveau de sécurité et de qualité au sein de notre structure.

Nous vous remercions pour votre implication dans cette démarche collective qui fait partie intégrante de notre culture de sécurité.

4. Documents associés

- PP-MAQ-PR-01-Mode-Operatoire-FEI
- PP-MAQ-EQ-02-Modele-FEI
- PP-MAQ-PR-02-Matrice-CotationDesRisques-FEI
- PP-MAQ-PR-01-Declaration-Gestion-Analyse-FEI
- Tableau de recensement et de suivi des évènements indésirables déclarés
- Revue d'analyse des évènements indésirables : organisation et fonctionnement

Destinataires	Membres de l'équipe de l'Institut, apprenants et autres acteurs concernés par la procédure			
Historique du document				
Version	Date de création	Révision	Nature des modifications	Prochaine révision
01	30/11/2022	2022	Création, modification	2026